La Lettre n°115

EDITION SPECIALE Les 37es Rencontres de Paris

SOMMAIRE

Rencontre des délégations d'Outre-Mer
Plénière – L'action sociale de proximité au cœur du développement durable
Service public….au service de tous les publics ?
Directeur-Elu: construire un tandem qui dure
L'action sociale: entre transversalité et partenariats
La participation des usagers: de l'obligation légale…à l'engagement

Pour nos 37es Rencontres, nous étions invités à lever le nez du guidon pour penser « développement durable ».

Pour nous qui sommes confrontés au quotidien à des vrais gens qui ont des vrais problèmes et qui attendent de nous des réponses immédiates, même imparfaites, «pensez loin» nécessite de s'arrêter un moment pour évaluer nos actions et leurs impacts.

C'est ce que nous avons fait à Paris pour arriver au constat que notre « participation » au développement durable, c'est-à-dire « l'effet mieux être à moyen ou long terme de notre action sur ses bénéficiaires », ne peut pas être ambitieuse. Le développement durable n'est pas notre cœur de cible. L'usager qui nous interpelle ne nous parle pas d'avenir plus ou moins lointain mais de son présent immédiat.

Pour autant nous pouvons travailler à des solutions alternatives qui complètent les politiques d'aide sociale : épiceries sociales, jardins solidaires, micro crédit, lutte contre la précarité énergétique, chantiers d'insertion, emplois aidés….

Et nous découvrons alors que du plus petit au plus grand des CIAS/CCAS nous agissons modestement pour le développement durable. Pas étonnant en fait pour nous qui avons mis l'usager au cœur de notre action.

Rendez-vous pour les 38es Rencontres qui se tiendront à Pau les 10,11 et 12 juin 2015. Le thème n'est pas encore arrêté mais j'ai comme l'intuition que la réforme territoriale pourrait passer des coulisses à la scène.

Denis GUIHOMAT
Président de l'ANCCAS

Les Rencontres d'Outre Mer - Mercredi 10 septembre 2014

Présents : Rose Line Lubin (Les Abîmes), Jacques Lombardie (ST Pierre), Jack Vaytilingom (ST Denis), Micheline Dijoux (St Benoît), Ambouharia Abdou (Sada), Ghislaine Gegal (La Trinité), Soraya Vanbeselaere (St François), Laurence Raymond (St Rose), Antoine Suzanon (Ste Anne) Denis Guihomat (Tours), Michel Cabrit (Clermont-Ferrand), Denis Addad (Tours), Pascale Vincent (Besançon)

Denis Guihomat ouvre la séance en remerciant les collègues présents, il souligne que les 37es rencontres sont l'occasion de découvrir les locaux de Réunica, et les équipements adaptés au handicap.
Il souhaite la bienvenue à la représentante de la délégation de Mayotte et à ses nouveaux adhérents. Il souligne les difficultés auxquelles sont confrontées certains collègues, après l'alternance politique des municipales.
Les territoires de Guyanne, St Martin et de St Pierre et Miquelon ne seront pas représentés.

Jacques Lombardie propose de commencer par « la tournée des territoires », afin de faire le point sur la singularité des problèmes, et sur les solutions mises en place. Il précise qu'il faut essayer de mutualiser les bonnes pratiques.

Ambouharia Abdou, la déléguée régionale présente Mayotte. Composée de deux îles principales, c'est la 4ème île de l'archipel des Comores, le 5ème département d'Outre Mer depuis 1976, et le 101ème département français.

Mayotte

L'île compte 212 000 habitants et présente un taux de natalité important (70 % de la population a moins de 25 ans) – 1 habitant sur 3 est en situation irrégulière, et les prestations légales sont appliquées de manière différenciée par rapport à la Métropole (SMIC, RSA, APA…).
Les principales problématiques sont : le flux migratoire, l'habitat indigne, les problèmes économiques et les risques naturels…
Les principaux atouts résident dans l'agriculture, le développement du tourisme, et dans les traditions garantes de la paix sociale et basées sur une forte solidarité familiale et communautaire
La présence du Bataillon du Service Militaire Adapté, comme dans d'autres territoires d'Outre Mer, permet à des jeunes de construire un parcours de formation.

Les communes sont constituées depuis 1977, et la possibilité de créer des CCAS existe depuis 2005. En 2014 l'obtention du statut de département rend obligatoire l'application du droit commun et les services sociaux des communes se transforment en CCAS.

Elle évoque le problème de la scolarisation, car il y a une école coranique l'après-midi et l'école publique le matin. Les écoles sont souvent insalubres et surchargées, ce qui induit des rotations des élèves entre le matin et l'après-midi.

L'indemnité de vie chère, initialement perçue par les fonctionnaires métropolitains, a été étendue à tous les fonctionnaires des 3 fonctions publiques, mais pas encore à Mayotte.

Ghislaine Gégal évoque la situation de la Martinique. Ce territoire compte 420 000 habitants, 34 communes, 3 communautés d'agglo, et 4 territoires de santé. Les approches et les problématiques sont assez différentes d'un territoire à l'autre.

Elle évoque la problématique du paiement des factures d'énergie, principalement pour l'eau et l'électricité. Depuis peu un référent EDF a été nommé.
Elle indique que le Conseil Général envisage de transférer le suivi des bénéficiaires du RSA vers les CCAS qui disposent de travailleurs sociaux, mais sans contrepartie financière. Des négociations sont en cours.

Le Conseil Régional a voté une enveloppe financière en direction des CCAS, afin qu'ils puissent aider les personnes en difficulté sur leur territoire. Elle est basée sur le nombre de chômeurs, la population globale…L'enveloppe est de 2 M pour l'ensemble du territoire.
Elle précise que le CNFPT apporte un appui dans le cadre de l'informatisation des CCAS.
Des journées seront envisagées autour du handicap et des conditions d'amélioration de l'habitat. Elle souligne des inégalités entre les territoires dans le cadre de la politique de la Ville.

Rose Line Lubin indique qu'en Guadeloupe, elle a pu travailler sur une convention cadre, où tous les CCAS peuvent jouer un rôle par leur présence au sein des équipes pluridisciplinaires, mais sans contrepartie financière.
La délégation régionale a connu des moments difficiles liés à la démobilisation des deux têtes du réseau. Un contexte politique particulier les a empêché d'assurer leur mission.
Par ailleurs le renouvellement des équipes municipales, et le contexte financier, ont un impact sur les difficultés de déplacement des collègues. Elle salue le rôle et l'appui de l'ANCCAS en la matière.
Elle propose de remobiliser le réseau, car plus de la moitié des CCAS ne sont pas adhérents. Elle souligne qu'il conviendrait de prendre davantage d'indépendance par rapport aux UD de l'UNCCAS.

Elle propose de prioriser les axes de travail suivants :

- Développer le réseau « inter-Dom » avec davantage de moyens financiers basés sur des partenariats locaux.
- Décliner les partenariats nationaux de l'ANCCAS au niveau DOM, avec des interlocuteurs et des financements.
- Avancer sur la problématique des CIAS, bien que les élus n'y soient pas très sensibles.
- Travailler autour de la violence des jeunes et sur celle subie par les personnes âgées.

Guy Suzanon indique qu'une mutation institutionnelle risque d'intervenir à l'horizon 2020, car le Conseil Général pourrait devenir « un CCAS centralisateur ». Bien que l'ANCCAS ait gagné une reconnaissance vis-à-vis du Conseil Général, les élus locaux semblent peu mobilisés autour des CCAS.

Jacques Lombardie évoque la création de maison départementale, sorte de guichet unique, où l'usager et les services doivent être dans un rapport gagnant/gagnant.

L'UDCCAS n'a pas encore été réinstallée, mais un lien étroit existe avec l'ANCCAS.
Il pense qu'un rapprochement est possible avec l'association des Maires. Il a le sentiment d'une reconnaissance des CCAS vis-à-vis des instances et notamment de l'Etat, cela parait essentiel à l'ère de la réforme territoriale. Il souhaite que l'ANCCAS soit présent dans ce débat.

Les territoires souffrent de leur insularité mais le contexte social de la Réunion est le même que dans les autres DOM : précarité énergétique, violence envers les femmes, accès aux droits et domiciliation font partie du quotidien des CCAS. Les conditions de vie des séniors se sont également dégradées, et les CCAS réfléchissent à des solutions d'habitat intermédiaire.
Le modèle social actuel a trouvé ses limites aujourd'hui, et une redistribution des cartes est sans doute nécessaire.
Il remercie l'ANCCAS pour le soutien aux collègues en difficulté. Il confirme le rôle prépondérant du forum dans la connaissance du réseau. Il insiste sur les moyens nécessaires à donner aux délégations des DOM, afin que le réseau puisse être développé, notamment sur l'axe Caraïbes.

Denis Guihomat rappelle la gratuité des journées qui n'a pas entraîné de nouvelles inscriptions. L'ANCCAS a favorisé la prise en charge des transports, pour les collègues en difficulté.
Il rappelle ce qui a été initié auprès de la GMF et les séances de coaching.
Il rappelle son attachement aux DOM et à leurs problématiques.

Rose Line Lubin insiste pour que les partenaires ANCCAS puissent se décliner au niveau des DOM : EDF, Réunica, MNT, GMF, GDF Suez, Chèque Déjeuner. Un courrier leur sera adressé, afin de préciser les coordonnées de tous les délégués des DOM.

Denis Guihomat indique que les sommes collectées rentrent dans le budget de l'ANCCAS. Par contre le CA peut décider d'affecter des sommes à telle ou telle délégation, en fonction des projets du terrain. Il rappelle que le CA a décidé de mobiliser une dotation de 1000 € par délégation. Par contre les statuts actuels de l'ANCCAS ne permettent pas aux délégations de disposer de la personnalité juridique et donc de percevoir directement des fonds.

Jacques Lombardie souhaite pouvoir organiser une réunion inter-Dom avec les délégués, pour un temps d'échange, sur la réforme territoriale. Il faudrait profiter du congrès de Nice pour mettre en place cette réunion.

Il suggère qu'en terme de représentativité, on puisse prendre en compte la situation des travailleurs sociaux territoriaux, afin que l'on puisse les intégrer dans l'action de l'Anccas.

Denis Guihomat indique qu'il ne faut pas abandonner la notion d'encadrement qui est le fondement de l'association.

Plénière du 11 septembre
L'action sociale de proximité au cœur du développement durable

Intervenants

Lydie LAIGLE, Sociologue et Directrice de recherche
à la Direction Économie et Sciences Humaines du Conseil Scientifique et Technique du Bâtiment

Denis CLERC, Conseiller de la rédaction
d'Alternatives Économiques et Président
de la FNARS Franche-Comté

Objectif de la table ronde : De quoi parle-t-on, qu'est-ce que le **développement durable** avec **Lydie LAIGLE** et le lien entre l'économique et le social avec **Denis CLERC**.
Il s'agit de « marier l'économique, le social et l'environnement » le tout dans le cadre de la participation des usagers, dans le cadre du terme anglo-saxon qui parait plus adapté au concept, le développement soutenable.

Pour **Lydie LAIGLE**, Sociologue, la 1ère démarche liée à Rio 1992 pour le développement durable a démontré son efficacité à tenter de réguler la problématique des évènements environnementaux par des grands accords internationaux. Rio + 20, en 2012, a resitué et confirmé le développement à l'échelle des territoires

Il s'agit désormais de mettre au cœur de leur environnement les habitants, les citoyens et parmi eux les plus fragiles d'entre eux.

L'environnement s'entend comme les phénomènes météorologiques mais aussi le milieu de vie, les liens sociaux, l'accès aux systèmes de soins …
Le développement durable est un ensemble visant à permettre l'intégration des publics dans leur environnement, à les rendre acteurs et solidaires, à rechercher les solutions par et pour les publics.

Denis CLERC

Laurent THOVISTE

Lydie LAIGLE

Les CCAS sont au cœur du développement durable par leur rôle d'observation sociale, de mobilisation des publics et surtout de proximité avec les usagers les plus faibles. L'ensemble n'a de sens que s'il s'inscrit dans un réseau complet de partenaires. La solution au développement passe par les initiatives locales.

Denis CLERC, économiste et Président de la FNARS de Franche Comté, se situe dans le contexte des jeunes sans emploi sous ou pas qualifiés en raison de leur rupture avec le système scolaire et d'éducation. Le développement durable est une solution, palliative mais efficace, pour proposer des solutions d'insertion aux jeunes au travers d'initiatives locales construites par et pour les jeunes eux-mêmes. Toutefois l'exclusion des jeunes est un problème tellement important en France que les initiatives locales, toutes efficaces soient-elles ne suffisent pas à elles seules.

La source de la situation dramatique de ces jeunes se trouve dans le système scolaire et éducatif excluant. A titre d'exemple, 137 000 jeunes sur 800 000 de la classe d'âge sortent du système scolaire sans diplômes et le taux de chômage officiel est de 25% mais en réalité il est de 50% chez les jeunes en échec scolaire. Chacune des interventions locales, si elle se base sur les besoins et s'adapte aux jeunes, est efficace.

Rapporteur : Pierre LESPINASSE,
Directeur CIAS Grand Meuse

Compte rendu de la table ronde : Service public… au service de tous les publics ?

Intervenants :

Bernard DREYFUS, Délégué Général à la médiation avec les services publics auprès du Défenseur des Droits,
Virginie IPARRAGUIRRE, Responsable du service Insertion et coordination des aides, CCAS de Châteauroux,
Laurent GELINEAU, Directeur du CCAS de La Celle Saint Cloud,
Aude-Marie FERRIEU, Conseillère en insertion, Sésame et Dynamique Emploi, CCAS de la Celle Saint Cloud,

Bernard DREYFUS, Délégué Général à la médiation avec les services publics auprès du Défenseur des Droits, fait un retour sur son rôle de « défenseur des droits » et sur l'évolution de cette mission venant en soutien à chacun des usagers des services publics.

Le Défenseur des droits est chargé d'améliorer les relations entre le citoyen, l'administration et le service public, notamment par la médiation.

Le Défenseur des Droits fait respecter les droits et libertés et promeut l'égalité, depuis juillet 2014. Actuellement, c'est Monsieur Jacques TOUBON qui a été nommé par le Président de la République à cette fonction.

Il remplit quatre missions :
- Il défend les droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec les administrations ;
- Il défend et promeut l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant ;
- Il lutte contre les discriminations prohibées par la loi et promeut l'égalité ;
- Il veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité

Bernard DREYFUS

Virginie IPARRAGUIRE

Laurent GELINEAU

Aude-Marie FERRIEU

Le défenseur des droits remplace le Médiateur de la République pour les services publics. Il s'appuie sur un réseau de délégués bénévoles.
75.000 dossiers liés aux services publics sont traités par an (10.000 concernent la santé). Sur ces 75.000, 55.000 sont des demandes d'information ou des réorientations. Se pose le problème de l'efficience des ACCUEILS dans les services publics.

Antérieurement, les interpellations du défenseur des droits portaient sur une thématique, avec un respect pour la fonction. Aujourd'hui ces interpellations sont plutôt un enchaînement de thématiques et peuvent être très agressives envers le défenseur, concerner des litiges « anodins » (pour 15 € par exemple) et avoir une forme très désinvolte (sur un ticket de caisse, sur une serviette en papier). La mission de défenseur, comme beaucoup d'autres, n'est plus considérée comme une haute instance, mais comme un droit automatique pour tout litige….

Le défenseur des droits constate des problématiques de plus en plus fréquentes en matière de non recours, de complexité de faire des démarches pour le public (centrale d'appel au lieu d'accueil physique par exemple). Pour le défenseur, il y a donc urgence à trouver des solutions : développer la polyvalence, former à la pédagogie d'accueil, simplifier les démarches administratives, lutter contre les non recours.

Une prise de conscience collective et une refonte du contenu de la formation de travailleur social permettront peut être d'atteindre ces objectifs « qualité ».

Pour saisir le Défenseur des droits :
Par courrier : Le défenseur des droits
7 rue St Florentin
75049 PARIS Cedex 08 Tél 09.69.39.00.00
www.defenseurdesdroits.fr

Ou dans chaque département, des délégués sont présents pour répondre aux questions, aux besoins d'information et aider les usagers à trouver des solutions. Intervention de M. DREYFUS consultable sur le site de l'ANCCAS rubrique Echanges / Rencontres

Laurent GELINEAU, Directeur du CCAS de St Cloud, expose l'expérience mise en place sur le territoire, via un service intercommunal d'accompagnement individualisé d'insertion ou de réinsertion et de retour à l'emploi. Dispositif SESAME et DYNAMIQUE EMPLOI. Intervention de Laurent GELINEAU consultable sur le site de l'ANCCAS rubrique Echanges / Rencontres

Virginie IPARRAGUIRE, Responsable du service insertion et coordination des aides au CCAS de Châteauroux présente l'expérience d'Université du Citoyen. Cette démarche est l'objet d'un espace de rencontre et d'échanges où l'habitant est décideur. Cette expérience en est à sa 4ème année et les initiateurs veillent à ce qu'il y ait un roulement dans la participation pour éviter que les participants n'aient pas déjà assisté à des démarches participatives. Sur 17 animateurs, chacun à la charge d'amener 2 ou 3 participants. Intervention de Virginie IPARRAGUIRE consultable sur le site de l'ANCCAS rubrique Echanges / Rencontres

Rapporteur : Isabelle VATINEL,
Directrice du CCAS de Cherbourg-Octeville

Compte rendu de la table ronde : Directeur-Elu: construire un tandem qui dure

Intervenants :

Moufida ALI SOUDJA, Collaboratrice de Cabinet, Intervenante auprès de l'UNCCAS Intervention de Moufida ALI SOUDJA consultable sur le site de l'ANCCAS rubrique Echanges / Rencontres
Jean-Paul ROUX, Membre du Bureau de l'UNCCAS,
François FOUGERE, ancien Directeur de CCAS et ancien Vice-Président de l'ANCCAS

Le directeur et l'élu n'ont pas le même rôle mais ils concourent ensemble à la réussite d'un même objectif : la réalisation de la politique sociale voulue par l'équipe municipale. Cette bonne entente élu-directeur est gage d'efficacité. Pour autant et malgré l'intérêt de cette complémentarité celle-ci n'est jamais acquise ; elle doit se construire.

Pour cela elle reposera sur un respect et une confiance réciproques.
Respect des fonctions de chacun. Dans un schéma idéal, à l'élu de fixer les objectifs politiques, au directeur la mise en œuvre.

Dans la réalité du fonctionnement d'un CCAS les choses sont moins simples. D'autant que dans la relation élu-directeur peut interférer des éléments relevant du contexte local ou de l'organisation de la collectivité.

Par exemple, le CCAS peut bénéficier de plus ou moins d'autonomie avec un DGS de la commune plus ou moins intervenant.

Egalement la répartition des délégations entre élus peut rendre plus complexe le positionnement du directeur dans le cas du partage des compétences entre vice- président et d'autres élus (adjoint chargé des personnes âgées…)

François FOUGERE

Jean-Paul ROUX

Moufida ALI SOUDJA

COMMENT CONSTRUIRE CETTE CONFIANCE

Il faut reconnaitre qu'il s'agît aussi d'une question de personne. Faire confiance et savoir déléguer d'un côté, accepter de travailler dans la cadre de cette délégation n'est pas évident.

Il faut donc savoir connaitre son domaine de compétences, en accepter les limites.

Cependant même si la place de chacun est clairement définie les chevauchements sont fréquents.
Il faut donc une confiance mutuelle. Le début du mandat est le moment crucial, surtout si le directeur a travaillé avec l'équipe municipale précédente.

Le directeur apparait comme associé à l'élu dont il a défendu la politique.
Il appartient au directeur d'écouter les choix de l'équipe qui se met en place ; ces choix peuvent être à l'opposés de ceux des prédécesseurs.

La question à se poser est de savoir si l'on souhaite participer à leur réalisation.

C'est une question difficile qui n'engage pas que soi mais aussi ses proches. Mais comment gérer et motiver ses collaborateurs si l'on n'est pas convaincu de la pertinence de la politique menée.
Il conviendra de discuter avec l'élu de la planification dans le temps des objectifs, des priorités, de l'affectation des moyens…

La clarification de ce point permettra d'éviter des tensions en cas de difficultés.
Dans ces moments il faut éviter de rester isolé, en parler avec ses collègues aide à prendre du recul, l'ANCCAS joue aussi ce rôle.

Rapporteur : Jean-Denis GUIBERT,
Directeur de l'action sociale et du CCAS de Vitré
Chargé des politiques d'insertion à Vitré Communauté

Compte-Rendu de la table ronde : Action sociale entre transversalité et partenariat

Intervenants :

Axel Othelet, sociologue et ex Directeur Général d'IRTS
Nans Mollaret, Directeur Général Adjoint en charge des solidarités, CCAS de Besançon
Micheline Dijoux, Directrice du CCAS de Saint Benoit

Axel Othelet, grand témoin, sociologue, démarre la table ronde par un proverbe à transposer :
« Pour élever un enfant il faut tout un village ».

Cette image illustre ses propos sur la complémentarité, l'interdépendance nécessaire d'autant plus dans un contexte de crise qui impacte le champ social (raréfaction des budgets, etc…).
Il pose la coopération comme « fille de nécessité ».

Ensuite il tient à revenir sur les définitions du mot « mutualiser », puis il déroulera des formes institutionnelles en pointant avantages et risques.

Mutualiser c'est un « transfert de charge vers un groupe, vers une collectivité », le mutualisme au sens économie sociale, biologie, relation durable utile aux deux.

C'est une réponse à l'atomicité des acteurs du champ social. Ainsi il y a 30 000 établissements en direction des personnes âgées. Les Conseils généraux, les ARS souhaitent avoir moins d'interlocuteurs.

Pourquoi est-ce difficile ? L'intervenant rappelle les années 80 où il y avait un travail en réseau de forme interpersonnelle, les années 90 où il y a eu une récupération institutionnelle. Il aborde les notions : institué, instituant, institutionnalisation.

Il pointe des enjeux, le risque d'autonomie de l'individu face à l'institution, le risque qu'une institution prenne le dessus, la notion d'injonctif. Il fait remarquer que « quand l'intérêt individuel du professionnel n'est pas présent, il ne s'investit pas », le corporatisme est très fort chez les travailleurs sociaux dit-il. De son point de vue, il y a très peu de différences entre les métiers du social comme AS, TISF…., entre les métiers du social et de l'éducation, il voit peu de spécificités fortes d'un métier à l'autre.

Puis il déroule des formes institutionnelles de coopération. Il prend l'exemple d'un GCSMS qui permet d'avoir un seul interlocuteur pour les ARS. Cela permet d'être multi-compétent, évite le burn- out car on appartient à une entité plus grande, on peut changer de poste. Il fait référence à une étude de l'ANAP montrant les formes de coopération qui est consultable sur ce site.

La forme « Société Coopérative d'Intérêt Collectif » est un autre modèle social et économique, multi-sociétariat, le principe est un homme, une voix.

La forme fusion a des avantages et des risques: plus grosse structure donc multi-compétences, mais risque de moins de terrain et de conflit de pouvoirs. Intervention de M. OTHELET consultable sur le site de l'ANCCAS rubrique Echanges / Rencontres

Nans Mollaret présente l'expérience de terrain réalisée à Besançon.

Il s'agit d'un Groupement de Coopération pour l'Hébergement d'Urgence. Il explique que le démarrage s'est passé fin 2009. Le CCAS était investi, régissait le 115 départemental, une tradition historique ancienne sur ce territoire : « Personne ne dormira à la rue ». La rigueur du froid hivernal met cet objectif comme base partagée.

Des limites sont constatées dans les réponses, il apparait impossible de tenir le grand objectif. En effet, le contexte a changé, les besoins aussi, de nouveaux publics comme les demandeurs d'asile obligent à revoir les réponses. Le constat est fait aussi que les opérateurs sont en concurrence.

Des associations s'isolent, les acteurs sont peu impliqués. Le CCAS décide donc de prendre la fonction « SIAO », une recherche sur les formes juridiques s'enclenche, il est proposé la création d'un GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale).

Pour autant, beaucoup de questions restent. En février 2012, le GCSMS est créé. Il comprend 25 partenaires. L'objet social est écrit en commun. Il est décidé de s'ouvrir à tout le département. Cela a nécessité un « portage » fort.

Le choix du GCSMS de moyens propres ou de mise à disposition s'est posé, ainsi que des questions de structuration, de personnels mis à disposition. Chacun y met ce qu'il veut, l'organisation est dite « hybride » par l'intervenant. Les résultats depuis 2013: « ça fonctionne : 900 personnes ont été hébergées, 235 ménages dont 30% ont eu un logement ».

Les nuitées d'hôtel ont augmenté. Il y a eu transfert du 115 du CCAS à ce groupement. Le budget a pu être multiplié par 5 avec « captage » de financements nationaux grâce à l'aspect innovant et au fait d'être plus nombreux que le CCAS seul. Conclusion, ça fonctionne, c'est opérationnel.

Axel Othelet parle de maillage territorial, « savoir utiliser des leviers d'amélioration qui sont facilitateurs ». Les atouts ? Etre dans une démarche rationnelle, avoir un leader charismatique et veiller à la transmission pour pouvoir perdurer sans ce leader.

Le groupement n'est pas une entité en plus, chacun conserve sa marge de manœuvre, son originalité. L'innovation sociale permet d'aller chercher des financements, au lieu d'être concurrent, on trouve la complémentarité.

Micheline Dijoux, Directrice du CCAS de Saint Benoît, présente ensuite l'expérience du CCAS de Saint Benoit qui est la capitale Est de la réunion.

En 2009, l'Analyse des Besoins sociaux indiquait le « besoin de coordination des services sociaux sur le territoire » car le partenariat n'était que de façade. Le constat était fait d'orientations inadaptées, l'agressivité de publics « se faisant balader ». 34 000 habitants, seuil de pauvreté de 51%, augmentation de familles monoparentales, un CCAS de 50 agents, 7500 personnes accueillies au CCAS: il fallait « faire bien avec très peu ».

Le projet a été de mettre en place une instance de coordination des interventions sociales. Cela a permis de donner un cadre légal, d'obtenir et de mutualiser des moyens humains et techniques. Un outil « fiche de liaison » a été conçu.

Laurence DENES

Nans MOLLARET

Axel OTHELET

Micheline DIJOUX

Le CCAS répertorie ce qui existe sur le territoire, ne colonise pas le partenariat. Cet accueil a marché, a été accepté par les partenaires. Le CCAS est qualifié par le référentiel AFNOR sur accueil, formation et orientation avec 33 points d'engagements dans le cadre de la loi 2002-02, dont le sourire, la courtoisie.

Le débat pointe que le travail doit être un lieu d'épanouissement, de convivialité, ainsi que l'importance du partage de l'information.

Le CCAS de La Trinité en Martinique indique qu'il existe aussi le dispositif « PARAD », elle observe que le plus c'est d'être soi-même animateur de réseau, la coordination doit émaner du terrain.

Axel Othelet remarque qu'il s'agit de trouver les articulations au plus juste entre citoyenneté du territoire et cadre plus global.

Le fait d'animer un réseau donne vie au projet relance Micheline Dijoux.

Concernant les lieux de décision de l'aide financière, le CCAS des Abymes indique qu'ils existe une instance de coordination des aides avec une convention signée avec la Croix Rouge, le Secours Catholique.

Cette instance réunit les intervenants sociaux, il y a une fiche de liaison, un engagement de chaque financeur, quand l'aide est demandée elle est accordée. Cela reste difficile pour que les assistants sociaux travaillent en coordination, ils partagent l'objectif mais des difficultés persistent entre institutions. Les responsables du territoire sont partis d'un accord entre eux au plan local.

Cette coordination formalisée se veut facilitatrice du lien entre travailleurs sociaux d'organismes différents.

Le CCAS de Strasbourg explique la coordination existante pour les aides individuelles avec 4 partenaires, la CAF, la CARSAT, le CG et le CCAS avec des associations aussi, Caritas, Secours Populaire, une association protestante. La démarche s'est voulue ascendante, par entretiens croisés, pour aller vers la coresponsabilité.

A Besançon, il y a une commission locale de coordination, un règlement local est ensuite devenu la base du règlement adopté par le département. Les agents administratifs ont aussi une fonction d'observation sociale.

La table ronde a permis l'expression de diverses expériences. Certains éléments sont partagés comme la nécessité de faire « avec » la réalité du territoire, des partenariats de terrain créatifs dans l'utilisation du cadre global, la clarté de l'objectif qui devient commun, le nécessaire portage fort pour garder l'objectif ou savoir l'adapter.

Partenariat, transversalité, il s'agit de trouver ou construire un « bon alignement des planètes » comme l'un des collègues présent l'a joliment formulé.

Rapporteur : Jocelyne Lanneau,
Directrice du CCAS de Fontenay sous Bois

La participation des usagers : de l'obligation légale .... à l'engagement

Intervenants :

Céline BRAILLON, Chargée de mission "cohésion sociale et gouvernance des projets territoriaux de Développement Durable" au Bureau des Territoires, Commissariat Général du Développement Durable.
Muriel SERRE, Responsable de l'Accès aux Soins et Systèmes d'Information,
Catherine GIRARD, Directrice de la Cohésion Sociale et du CCAS de la Ville d'Amiens,

Céline Braillon présente en introduction un r*appel du cadre légal : Loi 2002-2 du 2 janvier 2002; Plan pluridisciplinaire de lutte contre les exclusions de 2007 - Rio 92 : L'humain au cœur des préoccupations de développement durable.*

Le Commissariat au Développement Durable accompagne les collectivités dans les agendas 21 et les politiques d'engagement en faveur du Développement Durable. A ce jour, 400 agendas 21 et 1 500 communes sont reconnus par le Commissariat.

Les inégalités sociales et écologiques sont de plus en plus liées : on est dans la « sociale écologie ». La question sociale se situe vraiment au cœur des débats.

Avec les collectivités suivies, le Commissariat a travaillé sur la question : Comment lier le social au développement durable et à l'écologie ? Comment apprendre à travailler ensemble et à se comprendre, quand les dynamiques ne sont pas les mêmes.

Sont ainsi abordées les questions de l'alimentation, des déplacements, de l'économie solidaire et la mobilisation citoyenne.

Catherine GIRARD, Laurence DENES, Muriel SERRE, Céline BRAILLON

Le conseil de l'Europe a créé le réseau "Together" sur ce qu'est le "bien être", le "mal être" et comment construire ensemble pour parvenir au "bien être", en déclinant des actions qui seront incarnées dans les politiques publiques locales.

Les acteurs sociaux ont une place importante à prendre.
Les conseils citoyens de la Politique de la Ville sont un peu de cette orientation.

Le Développement Durable est une notion à partager car elle concerne tout un chacun. Il faut une logique de coopération au sein du milieu professionnel. Comment mutualiser les diagnostics réalisés pour parvenir à un diagnostic partagé ? L'Analyse des Besoins Sociaux y a toute sa place.

Le Commissariat travaille avec les réseaux Together sur la montée en puissance de la coresponsabilité sociétale.

L'objet aujourd'hui, est de prendre les choses de façon très concrète sur les notions de bien être et de préservation de la planète.

Muriel SERRE mène un travail sur la participation des usagers dans une approche Développement Durable. Document de la Ville de Rennes consultable sur le site de l'ANCCAS rubrique Echanges / Rencontres

Ainsi, le service oriente et accompagne les bénéficiaires du RSA, avec la volonté de faire participer les usagers. Dès 2003, la commission locale d'insertion territoriale a travaillé sur des projets "quartiers". (Ex. : Améliorer les courriers adressés aux bénéficiaires pour qu'ils soient compréhensibles ...).

Après la loi de 2008, le CCAS a poursuivi dans la voie de la participation des usagers en créant les comités de suivi des bénéficiaires du RSA.

Un 1er travail a été effectué, sur la lisibilité du dispositif RSA, avec la réalisation d'une affiche. Le souhait était d'instaurer un dialogue entre les bénéficiaires du RSA et les professionnels.

Dans un second temps, l'objectif a été de lutter contre les clichés standardisés pour déstygmatiser (Les bénéficiaires du RSA ne sont pas des fainéants, ils sont vraiment en recherche d'emploi, ...).

Des questions se posent :

- La place du lien social,
- La participation ne doit pas être une injonction,
- Le diagnostic doit être posé à partir de l'observation et du potentiel de la personne,
- Comment mobiliser les publics les plus exclus ?

Ce travail réinterroge les pratiques professionnelles, avec la question notamment de la double mobilisation : usagers / professionnels.

Catherine GIRARD intervient autour de l'expérience des Jardins Solidaires d'Amiens.

Amiens est une ville de jardins avec un réseau de canaux et une population nombreuse issue du rural. A Amiens, ce sont 200 000 € par an d'aide alimentaire versés par le CCAS. 35 000 personnes sont en dessous du seuil de pauvreté.

Le *jardin solidaire* est le fruit d'une réflexion faisant suite à l'annonce de la suppression de l'aide alimentaire de l'Europe. Le souhait est de rendre les personnes autonomes en terme d'aide alimentaire.

La ville a donné un terrain, la collaboration du service espaces verts et l'accès à la culture autour du jardinage (bibliothèque, musée) ont permis d'optimiser le projet. A partir du jardinage et de la cuisine (thèmes rassembleurs), se sont créés des liens intergénérationnels et interculturels.

Au total, en 2013, ce sont 800 personnes qui ont bénéficié de l'expérience.
Le budget annuel est de 120 000 €, avec des subventions multiples (CG, CAF, Région, DRAF). Y travaillent 1 jardinier à temps complet, 1 jardinier paysagiste à 1/4 temps, 1 CESF à temps complet, les associations caritatives et d'insertion. C'est une implication multi-services.

La participation doit reposer sur du concret pour poursuivre la mobilisation.

Rapporteur : Mireille RIGAL
Directrice du CCAS de Rodez